



Plancher qui grince dans mon appart en copro

Par **georghesh**, le **25/09/2015** à **10:23**

Bonjour à tous.

Je suis propriétaire dans l'ancien (18ème) au dernier étage d'une copro. Mon plancher , en lames de sapin date de la construction. Il est recouvert d'un parquet flottant premier prix. Le propriétaire du dessous, se dit gêné par les craquements de ce plancher sapin, et veut réaliser des travaux d'isolation phonique, non chez lui par en-dessous, mais chez moi.

Dans une copro, les planchers sont-ils bien comptés dans les parties communes?

Mon voisin peut-il me demander d'agir sur ce plancher sapin (et aussi sur le parquet flottant dont je suis seul usager, donc propriétaire.

Merci pour vos conseils. Cordialement, georges h

Par **georghesh**, le **26/09/2015** à **15:55**

Domage. Je demandais juste un conseil.